



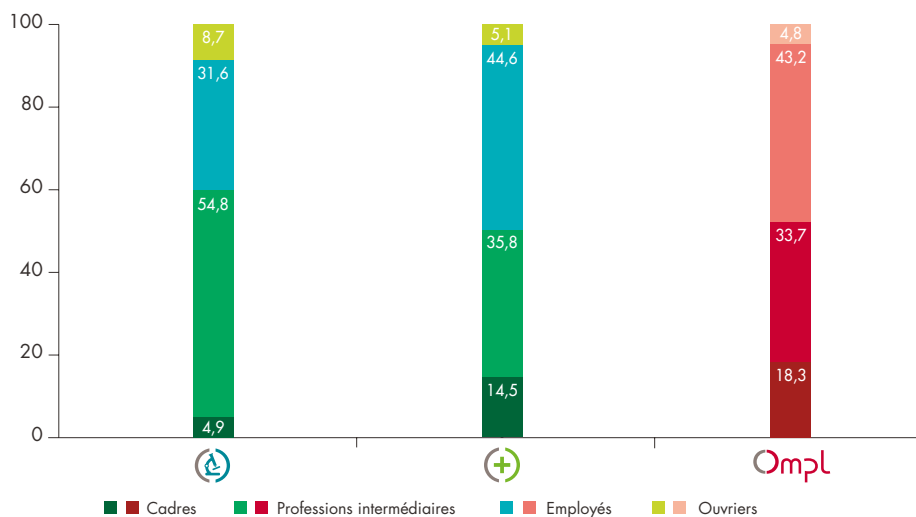
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

- Les cadres sont faiblement représentés : 4,9 % contre 14,5 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est la plus importante (54,8 %) et dépasse la part observée pour l'ensemble du secteur (35,8 %).
- Le taux d'employés est largement inférieur à celui du secteur (31,6 % contre 44,6 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement des chauffeurs livreurs et du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2018.



Catégorie sociale : la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie... Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

**91,5 % DES SALARIÉS
DANS 8 PROFESSIONS**

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, deux professions regroupent 65,7 % des salariés :

- les techniciens médicaux (40 %) ;
- les secrétaires (25,7 %).

Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées

Type de métier	PCS-ESE	2016		2018 ¹	
		Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
Exercice total du métier	344d - Pharmaciens salariés	1 077	2,3	976	2,1
Exercice partiel du métier	431f - Infirmiers en soins généraux	3 799	8,2	5201	11,0
	433a - Techniciens médicaux	17 990	39,0	18 928	40,0
Soutien au métier	526b - Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux	2 533	5,5	1 336	2,8
	542a - Secrétaires	12 099	26,2	12 182	25,7
	643a - Conducteurs livreurs, coursiers	2 829	6,1	3 163	6,7
Soutien à l'entreprise	461c - Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)	692	1,5	771	1,6
	684a - Nettoyeurs	1 007	2,2	753	1,6

Source : Insee, DADS 2016-2018.



Exercice total du métier : salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier : salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier : salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

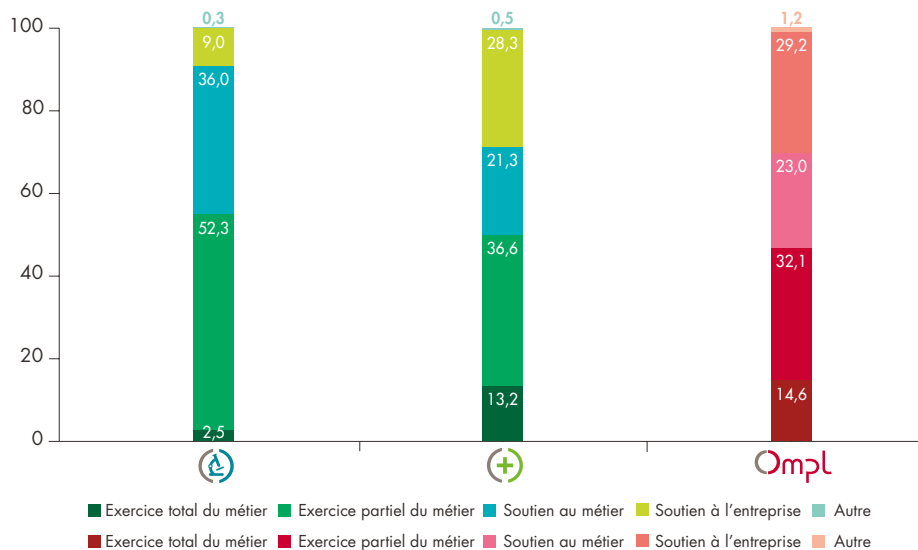
Soutien à l'entreprise : salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).

¹ : Seules les professions dont la part est supérieure ou égale à 1 % en 2018 sont retenues.

**EMPLOIS ORGANISÉS
AUTOUR DU MÉTIER**

54,8 % des salariés de la branche réalisent des tâches propres à l'activité libérale (exercice total ou partiel du métier).

Ils sont ainsi 52,3 % à exercer une partie du métier.

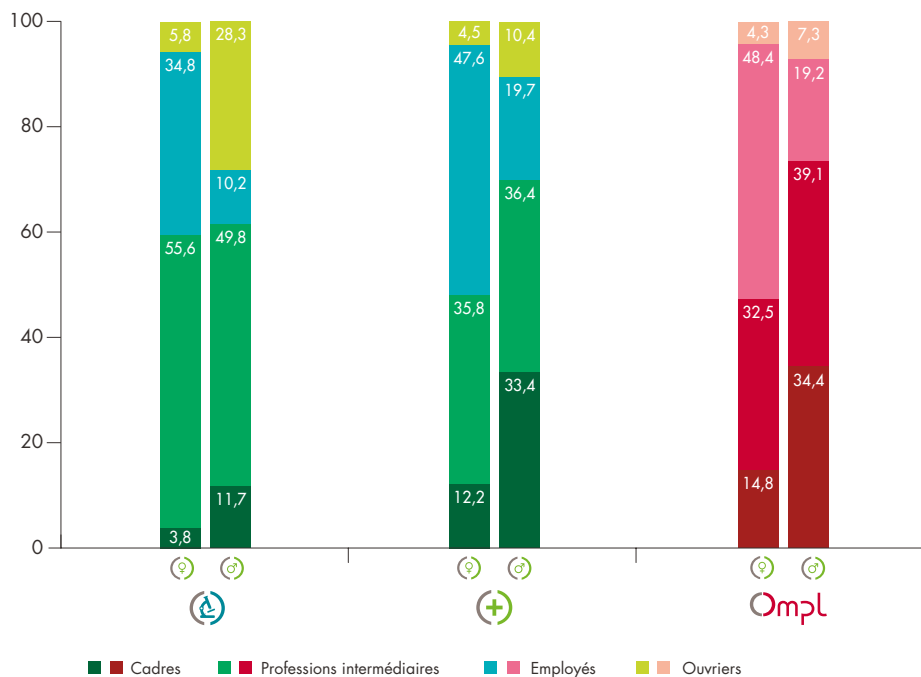
Répartition des salariés par type de métier (%)

Source : Insee, DADS 2018.

**FEMMES PLUS SOUVENT
PROFESSIONS
INTERMÉDIAIRES**

Pour les femmes de la branche, la part des professions intermédiaires est plutôt importante.

Elle atteint 55,6 % contre 49,8 % seulement pour les hommes.

Répartition des salariés par genre et catégorie sociale (%)

Source : Insee, DADS 2018.



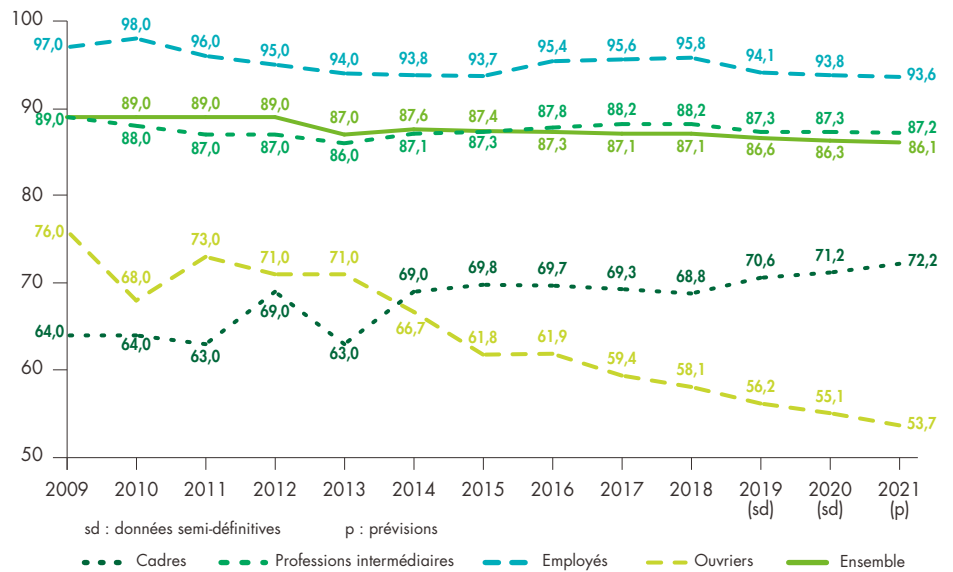
LÉGER REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2009, la part des femmes dans l'emploi de la branche tend à diminuer jusqu'en 2018.

Cette tendance semble confirmée par les prévisions effectuées pour les années 2019 à 2021.

Néanmoins, la féminisation des cadres devrait progresser.

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)





SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour les DOM (44,6 %), mais son minimum est atteint pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur (26,6 %).

Répartition des salariés par région et catégorie sociale (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Auvergne-Rhône-Alpes	5,6	60,5	27,3	6,6
Bourgogne-Franche-Comté	3,8	54,0	33,0	9,2
Bretagne	4,6	51,2	29,6	14,6
Centre-Val de Loire	4,2	54,5	30,9	10,4
Corse	5,7	53,8	34,1	6,5
DOM	5,6	37,5	44,6	12,3
Grand Est	2,9	57,0	28,2	11,8
Hauts-de-France	4,3	51,2	33,5	11,0
Île-de-France	7,0	50,7	38,1	4,2
Normandie	3,8	50,2	36,3	9,7
Nouvelle-Aquitaine	4,4	56,3	29,5	9,8
Occitanie	4,8	55,3	29,3	10,6
Pays de la Loire	4,4	60,0	27,9	7,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,0	61,7	26,6	7,6
	4,9	54,8	31,6	8,7
	14,5	35,8	44,6	5,1
Ompl	18,3	33,7	43,2	4,8

Source : Insee, DADS 2018.